

APS HOLDING

Société à responsabilité limitée au capital de 850 000 euros
Siège social : 13 boulevard Charles de Gaulle – 42120 LE COTEAU
RCS ROANNE 803 672 823

PROCES-VERBAL DES DELIBERATIONS DE **L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE** **DU 7 JUILLET 2026**

L'an DEUX MILLE VINGT-SIX
Le SEPT JUILLET
À 9 heures,

Les associés de la société APS HOLDING, société à responsabilité limitée au capital de 850 000 euros, divisé en 85 000 parts de 10 euros chacune, se sont réunis en Assemblée Générale Ordinaire, 13 boulevard Charles de Gaulle à LE COTEAU (42120), sur convocation de la gérance.

Sont présents :

- **Monsieur Sébastien OBLETTE**, propriétaire de 52 000 parts sociales
- **Monsieur Jaime Paulo PIRES QUEIJO**, propriétaire de 33 000 parts sociales

Seuls associés de la Société et représentant en tant que tel la totalité des parts sociales composant le capital de la Société.

L'Assemblée est déclarée régulièrement constituée et peut valablement délibérer.

L'Assemblée est présidée par Monsieur Sébastien OBLETTE, gérant associé.

Le Président rappelle que l'Assemblée est appelée à délibérer sur l'ordre du jour suivant :

ORDRE DU JOUR

- **Nomination d'un Commissaire aux Comptes**
- Pouvoirs pour l'accomplissement des formalités.

Le Président dépose sur le bureau et met à la disposition des membres de l'Assemblée :

- la feuille de présence,
- le texte du projet des résolutions qui sont soumises à l'Assemblée.

Le Président déclare que les documents et renseignements prévus par les dispositions législatives et réglementaires ont été adressés aux associés ou tenus à leur disposition au siège social pendant le délai fixé par lesdites dispositions.
L'Assemblée lui donne acte de cette déclaration.

Puis, le Président déclare la discussion ouverte.

Personne ne demandant la parole, le Président met successivement aux voix les résolutions suivantes :

PREMIERE RESOLUTION

L'assemblée générale prend acte que la société FOREZ CONSEIL, occupant les fonctions de Commissaire aux Comptes de la Société, a été radiée du registre du commerce et des sociétés suite à sa fusion avec la société FORVIS MAZARS ENTREPRENEURS.

L'assemblée générale, ne souhaitant pas donner la mission de commissariat aux comptes à cette dernière,

DECIDE de nommer en remplacement, pour la durée restant à courir du mandat de la société FOREZ CONSEIL prenant fin à l'issue de la décision appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos le **30 septembre 2028** :

- La société **ECOMEX** domiciliée à ROANNE (42300) 50 rue Albert Thomas, immatriculée au RCS de ROANNE sous le numéro 406 780 148.

La société ECOMEX, qui sera représentée par Madame Corinne LAGOA, a accepté par avance les fonctions qui viennent de lui être conférées après avoir déclaré satisfaire à toutes les conditions requises par la Loi et les règlements pour l'exercer.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité des voix des associés.

DEUXIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale donne tous pouvoirs au porteur de copies ou d'extraits du présent procès-verbal pour remplir toutes formalités de droit.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité des voix des associés.

L'ordre du jour étant épuisé et personne ne demandant plus la parole, le Président déclare la séance levée.

De tout ce que dessus, il a été dressé le présent procès-verbal qui a été signé après lecture par le gérant et les associés présents ou représentés.

Monsieur Sébastien OBLETTE



Monsieur Jaime Paulo PIRES QUEIJO

